



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 12 juin 2026

ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026 : DÉSIGNATION DES GRANDS ÉLECTEURS

Le préfet de la Seine-Maritime a signé l'arrêté fixant la liste des grands électeurs appelés à participer aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

La liste des grands électeurs comprend :

- les membres de droit : députés, sénateurs, conseillers régionaux et départementaux ;
- les délégués des communes, désignés par les conseils municipaux lors de leur réunion du 5 juin 2026.

Conformément aux dispositions applicables aux élections sénatoriales, la désignation des grands électeurs peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de trois jours à compter de la publication de l'arrêté, soit jusqu'au lundi 15 juin 2026 inclus.

Le tribunal administratif statue dans un délai de trois jours.

Cet arrêté est consultable sur le site internet de la préfecture :

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections/Elections-senatoriales-2026>

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**
Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex